

Règlement de l'opération

“Achetons à Molsheim, c'est essentiel”

Du 21 décembre 2020 au 17 avril 2021

ARTICLE 1^{er} : OBJET

Le présent règlement vise à définir les conditions d'utilisation des bons d'achats de l'opération « Achetons à Molsheim, c'est essentiel ! ».

ARTICLE 2 : BENEFICIAIRES

Est bénéficiaire d'un bon d'achat d'une valeur faciale de 15,00 € (quinze euros) toute personne physique âgé de 18 ans et plus au 31 décembre 2020 et justifiant d'une résidence sur le territoire de la Ville de Molsheim à la date de lancement de l'opération « Achetons à Molsheim, c'est essentiel ! », soit le 17 décembre 2020.

ARTICLE 3 : VALEUR ET QUANTITE

La valeur faciale d'un bon d'achat est de 15,00 € (quinze euros).

Le nombre de bon d'achat par bénéficiaire est limité à un.

ARTICLE 4 : LIVRAISON ET RETRAIT DES BONS D'ACHAT

Pour les personnes inscrites sur la liste électorale de Molsheim en 2020 : la distribution par voie postale est automatique dès le lundi 21 décembre 2020.

Pour les personnes non inscrites sur la liste électorale de Molsheim en 2020 :

Les personnes répondant aux conditions définies à l'article 2 peuvent retirer le bon d'achat auprès du Bureau d'accueil de la Ville de Molsheim aux horaires d'ouverture (du lundi au vendredi de 8 h 15 à 12 h et de 14 h à 17 h 15), sur présentation des pièces justificatives suivantes :

- une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire) ;
- un justificatif de domicile de moins de trois mois.

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'UTILISATION

Les bons d'achat sont utilisables auprès de tous les partenaires de l'opération « Achetons à Molsheim, c'est essentiel ! », dont la liste est consultable sur le site www.molsheim.fr.

Les bons d'achat sont non-nominatifs et peuvent être cédés à titre gratuit par le bénéficiaire à toute personne de son choix.

Les bons d'achat sont cumulables, et peuvent être utilisés sans minimum d'achat.

Les bons d'achat ne peuvent être remboursés, en espèce, en totalité ou en partie, ni être cédés à titre onéreux.



Mairie de Molsheim - 17 place de l'Hôtel de Ville - 67129 Molsheim cedex

Tél. 03 88 49 58 58 - Fax 03 88 49 58 59

operationcommerce@molsheim.fr - www.molsheim.fr

ARTICLE 6 : DUREE DE VALIDITE

Les bons d'achats sont valables jusqu'au samedi 17 avril 2021 inclus.

Les bons d'achat doivent être utilisés avant la date de fin de validité. Une fois cette date passée, le solde correspondant à la valeur du bon d'achat est perdu et ce dernier ne peut plus être utilisé, ni faire l'objet d'un remboursement.

ARTICLE 7 : PERTE, VOL, FRAUDE

La Ville de Molsheim décline toute responsabilité en cas de perte ou vol des bons d'achat et ne procède à aucun remboursement en cas de bons d'achats frauduleux.

ARTICLE 8 : CONTACT ET RENSEIGNEMENT

Pour de amples renseignements, merci de s'adresser à l'accueil de la mairie, tél. 03 88 49 58 58 ou auprès de Nicolas Proix, en charge de la revitalisation du centre-ville.

Adresse mail : operationcommerce@molsheim.fr

